



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Ouverture du jardin communautaire

À Val-des-Lacs, ce 28 avril 2020. En cette année de bouleversements due au COVID-19, certaines règles seront mises en place afin de vous protéger et de protéger les autres utilisateurs du jardin communautaire. La Municipalité de Val-des-Lacs vous invite à profiter pleinement des installations en respectant ces directives, basées sur des avis de l'institut national de santé publique dans le secteur des jardinerie.

L'accès au jardin ;

- Des plages horaires seront établies en tenant compte de certains aspects. Par exemple, nous prioriserons les plages du week-end pour les travailleurs actifs et celle de la semaine pour les retraités. De plus, l'horaire sera établi en fonction de l'emplacement des lots;
- Le nombre de personnes par foyer pouvant être présent au même moment sera, d'une seule personne, excluant 1 mineur. Nous serons flexibles pour les personnes âgées (moins de 70 ans) ne pouvant effectuer les travaux seules;
- Les personnes de moins de 16 ans ne seront pas admises sans supervision et une seule pourra être présente à la fois.

Mesure de distanciation sociale ;

- Le 2 mètres de distanciation entre chaque personne présente, sauf ceux d'une même famille, devra être respecté en tout temps.
- Il ne vous sera pas permis d'aller dans les espaces (lots) des autres usagers.

Mesure d'hygiène ;

- Aucun partage des outils ne sera toléré, chaque jardinier doit apporter ses propres outils, incluant son arrosoir. Ne toucher à rien sauf à votre propre matériel et le boyau d'arrosage, lorsque nécessaire.
- La municipalité fournira des lingettes à usage unique, à proximité du boyau d'arrosage ou du conteneur d'eau, que vous devrez nettoyer avant et après chaque utilisation.
- Le ramassage de vos déchets devra se faire après chaque visite. Vous devrez apporter vos ordures et vos contenants récupérables à la maison, afin d'en disposer adéquatement.

En tout temps, les rassemblements extérieurs et intérieurs sont interdits. La municipalité appliquera de façon stricte l'exclusion pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'apparenter à la COVID-19.

Nous vous rappelons l'importance de vous laver les mains fréquemment.

De plus, la municipalité effectuera des visites fréquentes pour s'assurer du bon fonctionnement et du respect des règles.

Bonne saison de jardinage